



**Projet d'extension de l'usine de fabrication de
condiments et assaisonnements**

RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER :
Résumé de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

PREAMBULE

Ce document représente les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers réglementairement demandés dans le Code de l'Environnement dans son article R512-8.

Le document présentera le projet pour permettre au lecteur de ce résumé d'avoir une vue globale. Il est à noter que le dossier a été réalisé dans le cadre de la description des installations classées au titre de la protection de l'environnement. Il est donc détaillé exclusivement les installations étant classées au titre du Code de l'Environnement.

Toutefois, il est rappelé que ce document est un résumé et qu'il ne saurait se substituer à l'ensemble du dossier qui reste la référence pour présenter le projet dans son ensemble.

Ce résumé est rédigé principalement à l'usage de l'enquête publique. Engagée par le Préfet, conduite par un commissaire-enquêteur désigné par le président du Tribunal, l'enquête publique est une procédure ouverte à tous et sans aucune restriction. Elle permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre propositions sur un registre d'enquête, préalablement à des projets industriels ou des opérations de planification urbaine.

Pour le projet, l'enquête publique s'inscrit dans la procédure de Demande d'Autorisation d'Exploiter d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, qui est détaillée à la page suivante.

CALENDRIER PROCEDURE D'AUTORISATION

DDCSPP	Recevabilité et rapport de mise à l'enquête
Préfecture de région	Avis de l'autorité environnementale
Préfecture	Début de la procédure
Préfet	Communication du dossier au Tribunal
Tribunal administratif	Désignation du Commissaire enquêteur
Préfet, Maires	Ouverture de l'enquête publique
Commissaire enquêteur Demandeur Commissaire enquêteur	Début enquête publique Réunion publique (facultative) Rapport réunion publique Observation du demandeur Fin enquête publique
Commissaire enquêteur	Remise des observations d'enquête
Demandeur	Mémoire en réponse
Commissaire enquêteur	Rapports et conclusions d'enquête
DDCSPP	Proposition arrêté préfectoral
Demandeur	Informations du demandeur
Préfecture	COMité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
Préfet	Projet d'arrêté
Demandeur	Réponse de l'exploitant
Préfet	Arrêté préfectoral

1 PRESENTATION DU PROJET

PRESENTATION DU SITE

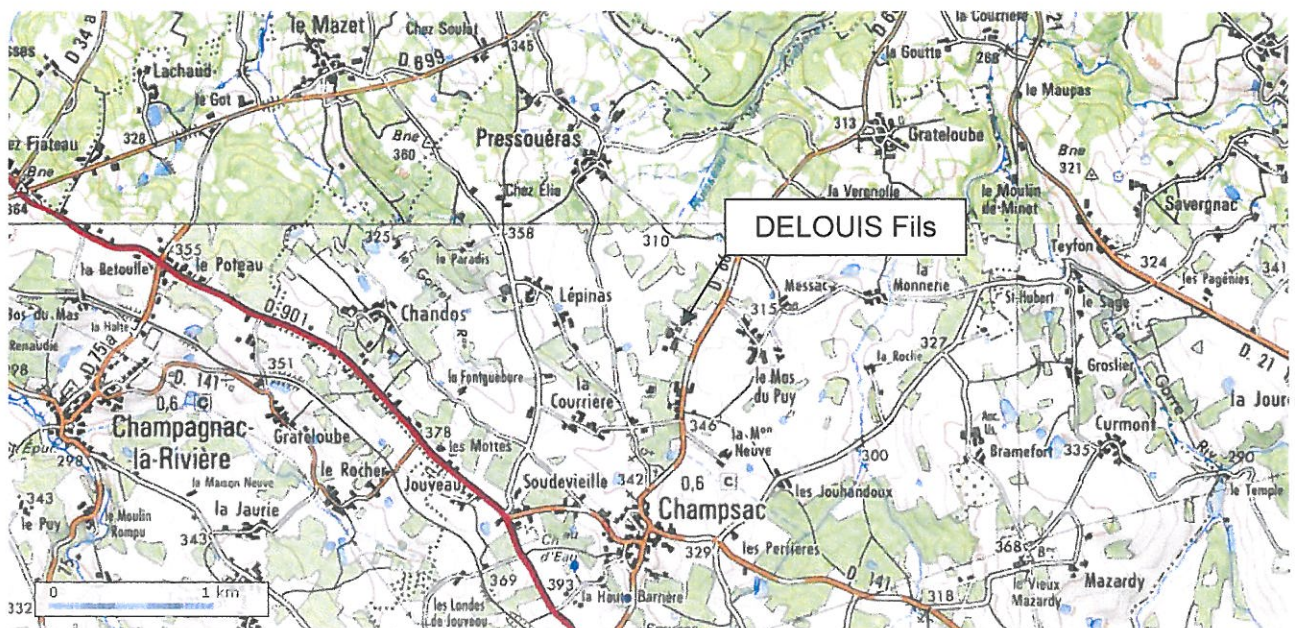
Le site DELOUIS FILS est implanté au lieu dit « Le Petit Clos » au Nord de la commune de Champsac.

La commune de Champsac a établi une Carte Communale.

Les conditions d'implantation et d'urbanisme sont celles du Règlement National d'Urbanisme.

Le terrain concerné par les installations est référencé au cadastre de la commune de Champsac. Il concerne plusieurs parcelles de la section AC, sur une superficie de 96 069 m², dont 5044 m² sont actuellement recouverts de bâtiments (5 978 m² à l'issue du projet).

Le plan ci dessous permet de localiser la zone d'implantation du site.



DESCRIPTION DES ACTIVITES

L'entreprise DELOUIS FILS produit principalement des moutardes, des vinaigrettes et des mayonnaises.

Chaque produit (moutarde, vinaigrette,...) se décline dans une gamme très variée (moutarde aux fruits rouges, moutardes aux cèpes,...).

En 2010, la production de moutarde s'élevait à 645 tonnes, la production de vinaigrettes à 2 050 tonnes, celle de vinaigre à 605 000 litres et celle de sauces à 375 tonnes.



Pour faire face à la demande de sa clientèle, la société DELOUIS FILS prévoit une augmentation de sa production avec la mise en place de 3 lignes de conditionnement supplémentaires :

- Ligne verre 3000 flacons/heure
- Ligne PP 1500 flacons/heure
- Ligne PET/shaker 4200 bouteilles/heure

De plus, la société souhaite rationaliser sa production (fabrication de flacons sur place) en accueillant une souffleuse de bouteilles en matières plastiques (capacité 9000 bouteilles/heure). Pour ce faire, une extension de son usine de production située à Champsac est nécessaire.

Les différentes productions devraient alors passer à 1935 tonnes de moutardes, 8000 tonnes de vinaigrettes, 1 800 000 litres de vinaigre et 3750 tonnes de sauces.

LE PERSONNEL ET LES RYTHMES DE TRAVAIL

L'effectif du site DELOUIS FILS est composé de 37 personnes dont 28 travaillent en production.

Les horaires du personnel de production se décomposent ainsi :

- 1 équipe : 8h00-12h00 ; 13h00-16h00
- 2 équipes : 5h30-13h00 ; 13h00-20h30
- 3 équipes : 5h30-13h00 ; 13h00-20h30 ; 20h30-05h30

Du personnel intérimaire est également employé en nombre et fréquence variable.

Les horaires du personnel administratif sont de manière générale les suivants : 8h-12h ; 13h-16h.

RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR L'INSTALLATION

Le rayon d'affichage maximum des installations soumises à autorisation est de 1 kilomètre et touche les communes de Champsac et Gorre.

Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique installations classées	Caractéristiques de l'installation et classement	Rayon d'affichage (km)
2220-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc.) à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles et des aliments pour le bétail, mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produits entrant étant supérieure à 10 t/j.	Fabrication et conditionnement de moutardes, vinaigrettes, vinaigres et sauces 15 485 tonnes par an (actuellement la production du site s'établit à 3 675 t/an) Quantité de produits d'origine végétale entrant en fabrication de l'ordre de 58 t/j <u>Autorisation</u>	1



Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique installations classées	Caractéristiques de l'installation et classement	Rayon d'affichage (km)
2221-B	Préparation ou conservation de produits alimentaire d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc. : à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie. B. Autres installations que celles visées au A, la quantité de produits entrant étant supérieure à 2 t/j .	Fabrication et conditionnement de moutardes, vinaigrettes, vinaigres et sauces 15 485 tonnes par an (actuellement la production du site s'établit à 3 675 t/an) Quantité de produits d'origine animale (beurre et œufs) entrant en fabrication de l'ordre de 3 t/j <u>Enregistrement</u>	1
1412-2-b	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 6 t mais inférieure à 50 t .	Un réservoir aérien de propane de 12,5 t et 30 bouteilles de 13 kg unitaire de butane et propane soit une quantité totale de 12,89 t <u>Déclaration</u>	/
2253-2	Boissons (préparation, conditionnement de) bière, jus de fruits, autres boissons, à l'exclusion des eaux minérales, eaux de source, eaux de table et des activités visées par les rubriques 2230, 2250, 2251 et 2252. La capacité de production étant supérieure à 2 000 l/j, mais inférieure ou égale à 20 000 l/j .	Fabrication de bouquet de pomme de 230 000 litres/an représentant pour cette activité saisonnière une capacité de production de 15 000 l/j <u>Déclaration</u>	/



Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique installations classées	Caractéristiques de l'installation et classement	Rayon d'affichage (km)
2260-2-b	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.</p> <p>La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW.</p>	<p>Installations de broyage des graines de moutarde et de pressage de pommes pour une puissance installée de 422 kW</p> <p><u>Déclaration</u></p>	/
2661-1	<p>Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) : Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, densification, etc.),</p> <p>La quantité de matière susceptible d'être traitée étant comprise entre 2 et 20 t/j</p>	<p>Capacité de la thermoformeuse : 9000 bouteilles/h. Une préforme pesant 27 g et la thermoformeuse fonctionnant 14h/j, les quantités de matière traitées seront de l'ordre de 3,5 t/j</p> <p><u>Déclaration</u></p>	/
2910-A2	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271.</p> <p>Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, du fioul domestique (...), si la puissance thermique maximale de l'installation est comprise entre 2 et 20 MW.</p>	<p>3 chaudières propane de 258, 767 et 1220 kW Puissance thermique maximale de 2,245 MW</p> <p><u>Déclaration</u></p>	/

2 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact évalue les conséquences du fonctionnement du site sur l'environnement. Elle prend en compte l'état initial du site et de son environnement, évalue les effets du site et précise les dispositions mises en œuvre pour éviter ou limiter les effets indésirables éventuels sur l'environnement.

Elle est axée sur le fonctionnement normal des installations.

L'étude d'impact du site DELOUIS et de son extension montre que cette installation n'engendrera pas d'effets notables sur l'environnement. Comme l'indique les éléments énumérés ci-dessous, tous les impacts considérés sont négligeables :

IMPACT SUR L'EAU

Le cours d'eau le plus proche est le ruisseau du Gourrier (ou Gabaret) qui prend sa source à l'Ouest du site DELOUIS est un affluent de la rivière de la Gorre. D'une longueur de 39,3 kilomètres, la Gorre prend sa source aux environs du village de Gorre à 3 km au Nord du site DELOUIS. Elle passe par Saint-Laurent-Sur-Gorre puis entre dans une vallée encaissée près de Saint-Auvent et reçoit peu après les eaux du Gorret. Elle passe près de la ville de Rochechouart peu avant de se jeter dans la Vienne à Saillat-sur-Vienne, à la limite avec le département de la Charente.

L'alimentation en eau potable du site est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Vayres-Tardoire au travers de son délégataire, la société SAUR.

La consommation totale d'eau en 2010 a été de 6456 m³, pour les différentes utilisations ci-après :

- Alimentations des installations sanitaires
- Nettoyage des locaux
- Production de vapeur
- Incorporation dans les produits fabriqués.

Suite au projet, et lorsque l'installation aura atteint sa capacité de production optimale, la consommation du site a été estimée à 12 000 m³ par an.

L'entreprise DELOUIS dispose de sa propre station d'épuration, qui traite les effluents provenant des eaux de process et sanitaires.

La station est munie d'un dégrilleur, d'un bassin tampon de 50 m³, d'un bassin biologique de 35 m³ et de deux bassins d'aération de 140 m³ chacun.

Le poste de relevage d'un volume de 50 m³ (bassin tampon) est équipé d'une pompe de 5 m³/h et d'un agitateur.

Les deux bassins aérobies de 140 m³ chacun sont équipés d'une soufflante et d'un agitateur.

Quatre lits de séchage plantés de rhizophytes de 75 m² chacun ont été mis en place pour la déshydratation des boues. Les boues extraites par curage des filtres de roseaux (tous les trois à cinq ans) sont valorisées ou en épandage agricole par autorisation.

Après leur traitement par la station d'épuration, les effluents du site sont rejetés dans le ruisseau du Gourrier (ou Gabaret). Cependant, en période d'étiage, les effluents sont soit infiltrés et évaporés au travers de la saulaie de finition de 1 200 m², soit épandus sur une surface d'épandage définie de 2,5 ha appartenant à la société DELOUIS.

Dans le cadre du projet, les effluents seront dirigés vers un bassin tampon de 200 m³ avant de rejoindre la station et un aéro-flottateur sera ajouté en tête de station.

Le bassin tampon permettra d'absorber le débit supplémentaire généré par le surcroît d'activité, et ainsi lisser le débit en entrée de station à 25 m³/j sur 7 jours, alors que le débit d'effluents produits devrait être de l'ordre de 33 m³/j sur 5 jours.

L'aéro-flottateur, quant à lui, permettra d'améliorer le fonctionnement global de la station en éliminant les graisses présentes dans les effluents.

CONCLUSION SUR L'EAU

Compte tenu des modes de traitement mis en place l'impact sur les ressources en eau sera négligeable.

IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS SOL

Les dispositions prévues pour limiter les effets sur le sol et le sous sol sont rappelées ci-dessous :

- Tous les produits de nettoyage sont stockés sur rétention dans des locaux dédiés au sol étanche.
- La mise en place de sonde pH dans le réseau des eaux pluviales provenant la zone de stockage extérieure des matières première liquide, asservissant une vanne de fermeture. Les eaux collectées seraient alors dirigées vers 2 bassins de rétention existants de 97 et 173 m³, qui seront étanchéifiés.
- La mise en place d'une vanne de sectionnement sur le réseau pluviale permettant la mise en rétention du site en cas d'incendie.

CONCLUSION SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

Au vue des mesures qui seront prises par le site ainsi que de la nature des produits et des quantités stockées, l'impact sur le sol et le sous sol est considéré comme négligeable.

IMPACT DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Les seuls rejets atmosphériques du site seront les rejets émis par les chaudières fonctionnant au propane et les gaz d'échappement émis par les camions et véhicules circulant sur le site. Le process ne générera pas de rejets atmosphériques.

La combustion du propane ne génère ni poussières, ni suies. Elle émet peu d'oxyde d'azote (NOx), pratiquement pas de produits sulfureux (SO2) et moins de dioxyde de carbone (CO2) que le charbon et le pétrole : le propane est une des énergies fossiles les plus propre, et donc respectueuse de l'environnement.

Les installations frigorifiques du site contiennent des fluides frigorigènes (HFC et HCFC) qui sont des gaz participant à l'effet de serre. C'est pourquoi les installations frigorifiques font l'objet d'un suivi et d'une maintenance régulière, pour assurer l'étanchéité des circuits.

CONCLUSION SUR LES REJETS ATMOSPHERIQUES

L'impact du site concernant les rejets atmosphériques est donc considéré comme négligeable.



IMPACT DES DECHETS

Les déchets produits par l'unité seront évacués et traités par des sociétés agréées. Ils seront éliminés conformément à la réglementation et dans des installations agréées limitant ainsi les inconvénients de l'installation.

Ils se répartiront de la manière suivante :

Type de déchets	Quantités annuelles	Destination
Cartons, papier 15.01.01	Cartons : 28 t Papier : 220 kg	Valorisation matière
Emballages en matières plastiques 15.01.02	Bouteilles (plastique) : 860 kg Plastique divers : 6,7 t Bidon : 20 kg	Valorisation matière
Emballages en verre 15.01.07	3 t	Valorisation matière
Boues provenant de séparateurs d'hydrocarbures 13.05.02	Variable	Traitement
DIB en mélange 20.03.01	51 t	Mise en décharge

Suite à l'augmentation des capacités de production les quantités de déchets produits devraient être multipliées par 3.

CONCLUSION SUR LES DECHETS

Au vue des mesures prises par le site, notamment en privilégiant les filières de recyclage et de revalorisation, l'impact des déchets sur l'environnement est réduit autant que possible.

IMPACT DU BRUIT

Les sources de bruits engendrées par la société DELOUIS sont issues des installations suivantes:

- Les compresseurs frigorifiques.
- Le broyeur à pommes (activité saisonnière)
- Les chaudières.
- La station d'épuration.

CONCLUSION SUR LE BRUIT

Le projet ne sera pas à l'origine d'une forte modification de l'environnement sonore de la zone, qui est également fortement influencé par la faune (batraciens, oiseaux, ...). L'impact du projet sur le bruit sera faible.

IMPACT SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Le site consomme de l'électricité et du propane pour assurer les besoins énergétiques du process et des stockages.

L'investissement dans de nouveaux matériaux d'exploitation permet de choisir les technologies les plus récentes qui garantissent des économies d'énergie.

Le projet est conçu dans un souci d'économie d'énergie comme :

- L'utilisation de groupes froids à la place des circuits d'eau ouverts
- L'isolation thermique des bâtiments qui limitera les risques de déperdition de chaleur ou de froid, suivant les locaux et les saisons, ainsi que les nuisances sonores liées aux installations

Sur le site, différentes mesures sont mises en place pour limiter la consommation d'énergie et avoir une utilisation rationnelle de celle-ci :

- un suivi des consommations des différentes énergies (gaz, électricité) est effectué par le service maintenance et des actions correctives sont mises en œuvre si une dérive est observée,
- les lumières extérieures sont systématiquement éteintes en dehors des périodes de production,
- éclairage par fluo-compact en remplacement des lampes incandescentes habituelles,
- utilisation de luminaires à détecteurs de mouvements ou de niveau sonore dans les endroits le permettant (sanitaires, vestiaires...),
- utilisation d'un système de Nettoyage En Place, permettant de diminuer les consommations d'eau liées aux opérations de lavage des lignes de conditionnement.

IMPACT DES ACTIVITES EN PROJET SUR LA SANTE HUMAINE

Au regard des très faibles rejets en polluants dans l'environnement, et en tenant compte du principe de proportionnalité, l'étude sur la santé humaine par le biais d'une méthodologie lourde par modélisation n'a pas été jugée pertinente.

CONCLUSION SUR LES RISQUES SANITAIRES

Les activités en projet ne seront pas de nature à engendrer un impact significatif sur la santé humaine.

AUTRES IMPACTS EVENTUELS

Le trafic cumulé journalier du site DELOUIS d'environ 88 véhicules (dont 28 poids lourds) représentera une augmentation d'environ 13 % du trafic global circulant sur la RD 66 (relevé CG 87 à 287 véhicules).

Le trafic poids est étalé sur l'ensemble de la journée soit entre 7h et 19h, ce qui représente entre 2 et 3 camions par heure circulant sur la RD66.

L'impact du projet sur le trafic routier, ne sera pas significatif.

Hygiène et salubrité publique

Le site n'aura aucun impact sur la salubrité publique. En effet :

- Les rejets aqueux sont traités par la station d'épuration du site avant de rejoindre le milieu naturel ;
- Le site est régulièrement entretenu et nettoyé ;
- Les déchets sont correctement gérés et stockés ;
- Le site n'est pas à l'origine d'envol de matériaux pulvérulents ;
- Les activités de la société DELOUIS n'est pas à l'origine d'odeurs spécifiques et significatives à l'extérieur des bâtiments.

Faune, flore, zones naturelles et patrimoine

Aucun monument historique ne se trouve à moins de 500 m de l'emplacement du futur site.

La zone d'étude est située dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin créé en 1998 qui couvre les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne sur une superficie de 180 000 ha.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) les plus proches sont les suivantes :

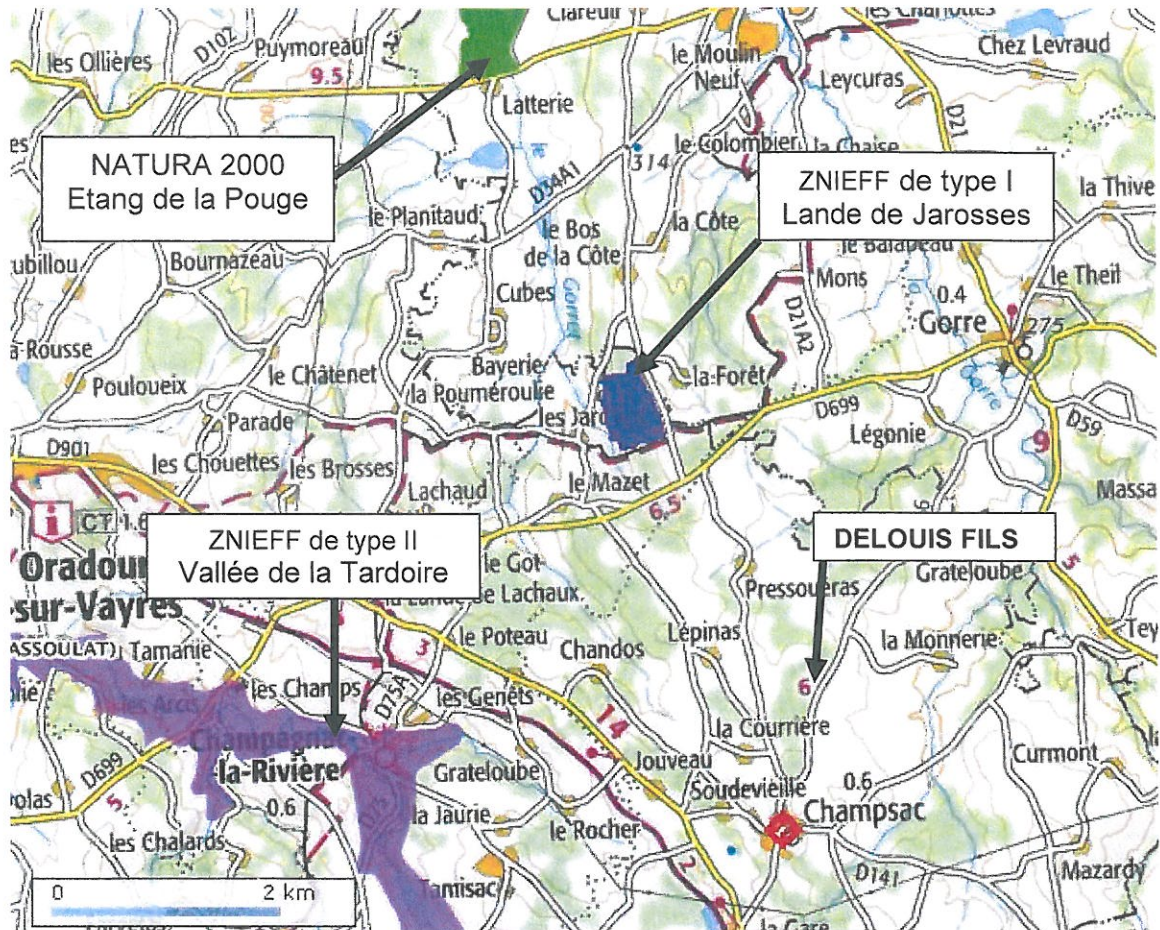
- « Lande de Jarosses », ZNIEFF de type I (n°740120155), à 2,4 km au Nord du site,
- « Vallée de la Tardoire », ZNIEFF de type II (n°740000072), située à environ 3 km à l'Ouest du site.

D'après les effets étudiés dans l'étude d'impact, aucun rejet du site (liquides, atmosphériques) ou aucune nuisance (bruit, trafic...) ne seront susceptibles d'affecter ces zones naturelles et culturelles.

D'autre part, il n'y a aucune zone NATURA 2000 dans les environs immédiats du site. La plus proche se trouve à 7 km au Nord du site, il s'agit de l'étang de la Pouge, qui a été classée ZSC en décembre 2008 sur une surface de 225 ha. La surface en eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes) constitue la majeure partie de la zone.

Il est à noter que les effluents de la station d'épuration du site sont déversés dans le ruisseau du Gourrier (il s'agit en fait d'un bras du Gabaret), affluent de la Gorre. Cependant, la Gorre n'alimente pas l'étang de la Pouge. Le site n'a donc aucun impact sur cette zone NATURA 2000.

La carte de la page suivante permet de visualiser l'implantation des zones naturelles les plus proches du site.



INVESTISSEMENTS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les principales dépenses faites correspondant aux mesures prises pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation sur l'environnement sont les suivantes :

- Station d'épuration, lit de roseau, saulaie d'infiltration : 600k€ (2009)
- NEP : 610k€ (2010)
- Bassin de rétention imperméable : 26k€ (2010)
- Matériel station : 13k€ (2010)
- Audits station : 14 k€ (2009), 13 k€ (2011)
- Aéro-flottateur : 100 k€ (en prévision)

3 RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers expose les dangers que peuvent présenter les installations en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir que leur cause soit d'origine interne et externe, et en décrivant la nature et l'extension des conséquences.

Elle identifie les produits et les équipements/installations présentant un potentiel de danger notable ainsi que les scénarios de dangers associés.

INTERETS A PROTEGER A PROXIMITE DU SITE

Les intérêts à protéger à proximité des limites de propriété du site sont les suivants :

- Réseaux publics proches : électricité, eau, téléphone, autres utilités dont aurait besoin la société,
- Les habitations voisines,
- Le cours d'eau le Gourrier (ou Gabaret).

ANALYSE DES RISQUES DU SITE

Les risques inhérents à l'activité de la société DELOUIS sont liés :

- A la fabrication et au stockage des produits
- Aux équipements utilisés,
- Aux transports et manutentions nécessaires,
- Eventuellement à une corrélation de chacun de ces paramètres.

Les phénomènes dangereux peuvent donc être de genres :

- l'incendie, au même titre que toute activité industrielle mettant en œuvre des puissances électriques, des potentiels combustibles et dans certains cas inflammables,
- l'explosion, liée à certaines activités annexes comme, par exemple, l'utilisation de gaz combustibles sous pression, les équipements sous pression,
- la pollution accidentelle, par le déversement dans le milieu naturel des produits liquides tels que les matières premières (huiles, vinaigres, ...) ou les eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

Une analyse préliminaire des risques a été effectuée dans l'étude de dangers pour toutes les installations techniques du site. Celle-ci a permis d'identifier les phénomènes dangereux et leurs causes potentielles. Ensuite une quantification des probabilités d'occurrence de ces scénarios a été réalisée et associée à une gravité. Cette première cotation a permis la détermination des scénarios majorants en cotant le risque brut. Dans un deuxième temps, les mesures de prévention propres à chaque scénario ont été ajoutées et ont permis de déterminer un risque résiduel.

Pour le site, tous les niveaux de risque brut sont jugés acceptables ou tolérables. Aucun scénario majeur n'a donc été retenu. Cependant bien que n'ayant pas été recensés comme majeurs, les scénarios d'incendie des zones de stockage des emballages et des produits finis, ainsi que l'explosion de la cuve de propane ont été étudiés, pour s'assurer de l'absence de risque pour les populations voisines.

SCENARIOS DES ACCIDENTS MAJORANTS

Distances d'effet

Effets de surpression

Scénario	Seuil des 50 mbar	Seuil des 140 mbar	Seuil des 200 mbar
Explosion de la cuve de propane	22 m	10 m	8 m

- 50 mbar : seuils des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » et seuil des dégâts légers sur les structures
- 140 mbar : seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » et seuil des dégâts graves sur les structures
- 200 mbar : seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » et seuil des effets domino

Effets de thermiques

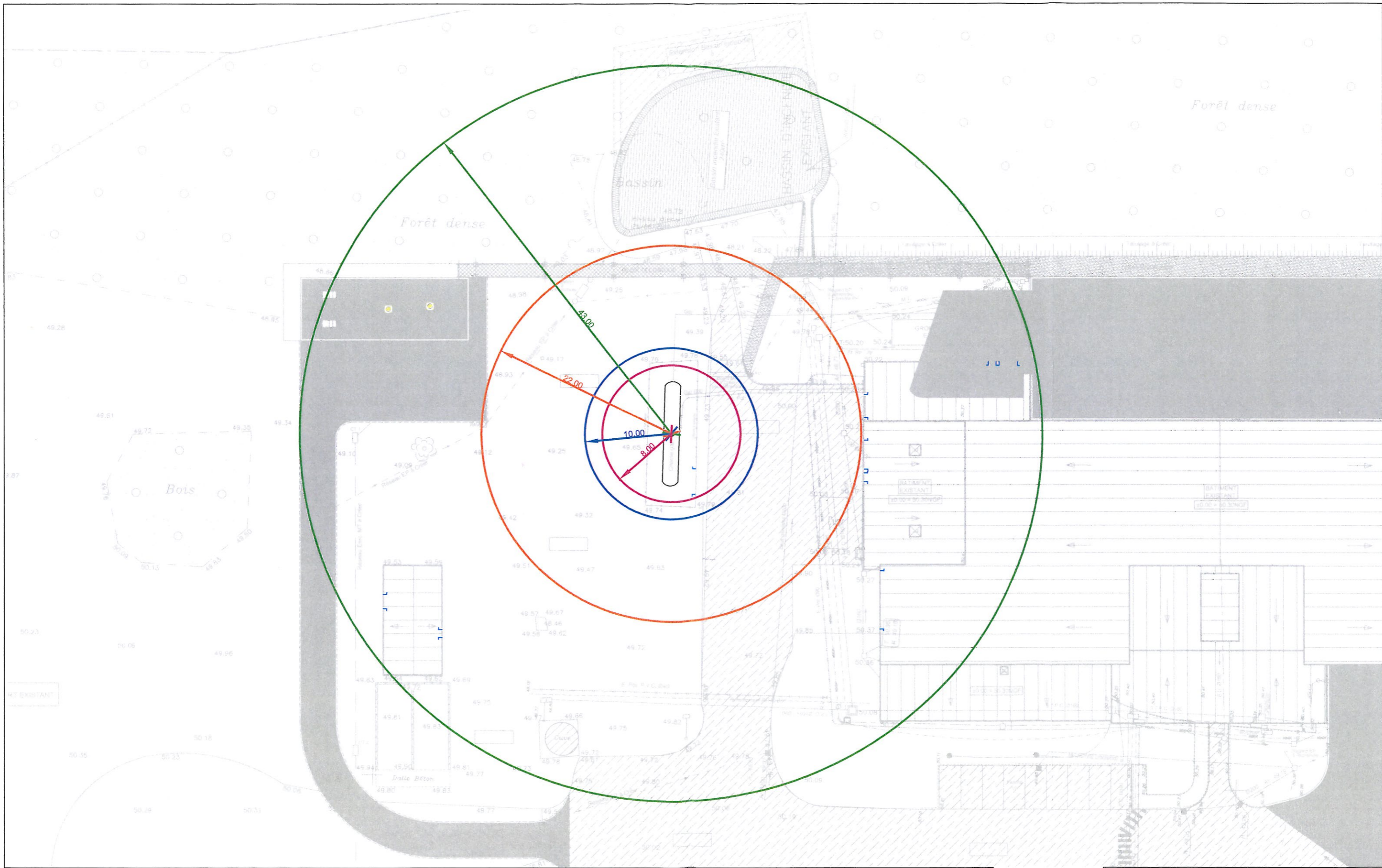
Scénario	3 kW/m ²	5 kW/m ²	8 kW/m ²
Incendie du stockage d'emballages	8 m	Non atteint	Non atteint
Incendie du stockage de produits finis	23 m	15 m	7 m

- 8 kW/m² pour le seuil des effets létaux significatifs.
- 5 kW/m² pour le seuil des effets létaux
- 3 kW/m² pour le seuil des effets irréversibles.

Cibles externes atteintes par les effets

Scénarios	Zones impactés
Explosion de la cuve de propane	Aucune
Incendie du stockage d'emballages	Moins de 10 m ² d'une parcelle boisée à l'Est du site
Incendie du stockage de produits finis	Aucune

La cartographie des risques jointe ci-après permet de visualiser les zones d'effet des scénarios retenus.



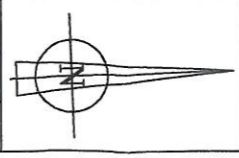
Ind.	Date	Nom	Modifications
A	05.09.12	KF	Création



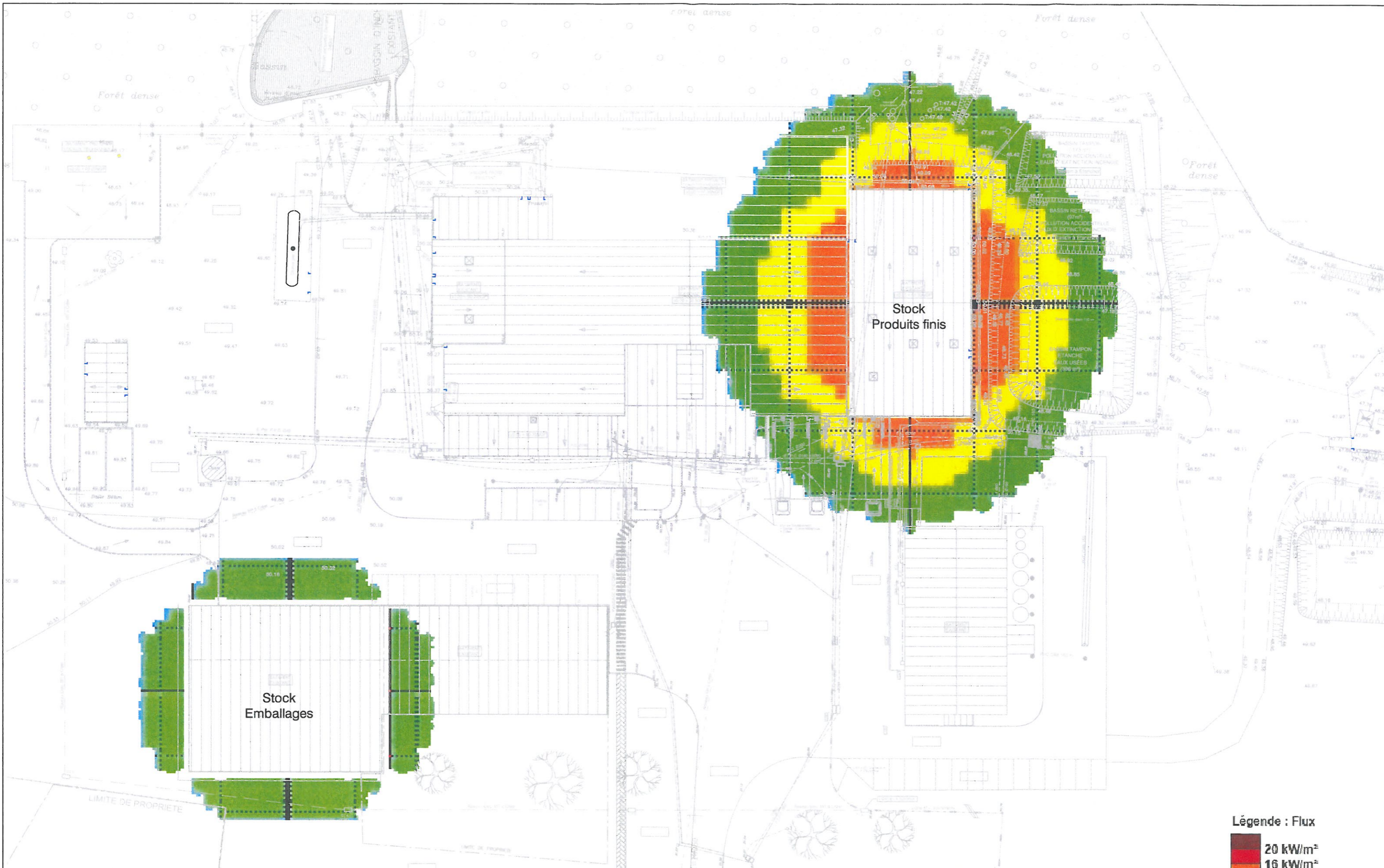
**Plan des Surpressions
(explosion de la cuve de propane)**



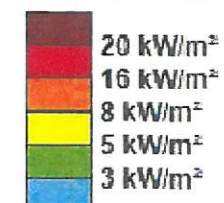
303789		
Etabli par:	Vérfié par:	
K.FINTZ	C.ALBAN	
Date	Ech.:	Plan Ind.
05.09.12	Sans	02 A



Surpression (mbars)	Distances d'effet (m)
- 200 (SELS)	8
- 140 (SEL)	10
- 50 (SEI)	22
- 20	43



Légende : Flux



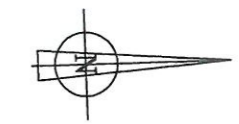
Ind.	Date	Nom	Modifications
A	05.09.12	KF	Création



Plan des Flux thermiques



303789		
Etabli par:	Vérfié par:	
K.FINTZ	C.ALBAN	
Date	Ech.:	Plan Ind.
05.09.12	Sans	01 A



Les mesures de prévention du site DELOUIS sont donc adaptées à la nature du risque et garantissent l'intégrité des tiers et de l'environnement au delà des limites de propriété. En effet, face à ces risques, la société met en place une politique de gestion de la sécurité, accompagnée d'investissements conséquents pour diminuer les probabilités d'occurrence (par une détection précoce des incidents par exemple) d'une part, et réduire les conséquences des incidents (par la mise en place de moyens de protection) d'autre part.

L'ensemble des moyens de prévention et de protection existants ou prévus sur le site est listé ci-après.



PRESENTATION DES BARRIERES

Barrières de prévention et de protection

Barrières de prévention

- Accès réglementé,
- Clôture grillagée, site clos la nuit et en absence d'activité,
- Procédures de mise en route et d'arrêt des installations,
- Interdiction d'apporter des feux nus sans permis de feu,
- Distance d'éloignement des installations par rapport aux limites de propriété et par rapport aux premières habitations,
- Les recoupements des locaux techniques.

Barrières de protection

- Personnel sensibilisé au respect des consignes de sécurité,
- Formation du personnel à la manipulation des extincteurs,
- Extincteurs répartis dans les différents locaux,
- RIA dans différents endroits,
- Réserve d'eau,
- Rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie,
- Désenfumage.

Après la mise en place des barrières, une nouvelle cotation des phénomènes dangereux a été réalisée. Elle a permis de valider que les barrières sont adaptées au site. Les risques résiduels du site sont jugés acceptables ou tolérables.

INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN SECURITE

Les investissements pour la sécurité sont constitués principalement par les équipements suivants :

- Clôture grillagée,
- Alarme intrusion,
- Protection incendie : réserve incendie, RIA, extincteurs,
- Rétentions des eaux d'extinction.